Nations Unies E/CN.6/2008/NGO/17

# Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007

Original : français

## Commission de la condition de la femme

**Cinquante-deuxième session**
25 février-7 mars 2008
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

## Déclaration présentée par la Coordination française pour le lobby européen des femmes

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

* E/CN.6/2008/1.

07-64984 (F) 170108 180108

## Déclaration

La C.L.E.F., coordination regroupant 83 associations de femmes en France, actives dans un grand nombre de domaines, s'est notamment donnée pour tâche de rendre plus « visibles » les besoins, les actions, les engagements des femmes, en France et ailleurs dans le monde, qui sont insuffisamment connus.

Tel est le cas, en particulier, du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, et des efforts conduits pour leur assurer une plus large place dans les négociations de paix et de post-conflits, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Aussi la C.L.E.F. se réjouit-elle que cette question soit à l'ordre du jour de la réunion 2008 du Comité du Statut des Femmes (CSW), à l'ONU, et elle en attend une avancée sur les points suivants :

1. État des lieux :

– Mieux connaître les actions conduites en ce domaine par les organisations de femmes, leurs modalités d'intervention et leurs résultats;

– Veiller à une plus large diffusion d'informations sur les forces, les aptitudes, les compétences particulières sur lesquelles ces militantes se sont appuyées, et qu'elles ont su faire reconnaître, dans la conduite de ces actions et dans leur participation aux négociations;

– Savoir quelles conséquences ont pu en être tirées, telles que leur inclusion dans les listes de négociateurs, de formateurs ou de conseillers techniques, pour la conduite des négociations de paix;

– Connaître les possibilités d'action ouvertes aux femmes par les autorités nationales et internationales et en analyser les niveaux;

– Disposer de la liste précise des États qui ont vraiment mis en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et disposer de la liste des États la niant, en assurer la diffusion et le faire savoir aux autorités responsables.

2. Moyens inhérents :

– Il y a des années déjà, dans une intervention du 8 mars à l'ONU au cours d'une session de la Commission du Statut des Femmes, Mary Robinson avait mis en avant certaines qualités acquises par des femmes qui les rendaient aptes à gérer les conflits, à négocier objectivement, et à faire progresser les conditions nécessaires pour la paix;

– Les femmes sont majoritairement les victimes de tous les conflits armés dans le monde aujourd'hui. Elles sont donc les premières concernées;

– Par ailleurs, il est certain que, dans leur vie quotidienne, les femmes sont amenées à gérer des différends entre membres de leur famille. Beaucoup parmi elles sont aussi des enseignantes et savent, là encore, gérer des volontés diverses, des rivalités, des conflits. Il y faut de l'autorité adulte, pleinement assumée, et savoir poser des limites, des barrières de protection dans une attitude d'égal à égal. Il ne s'agit ni de céder au désir de « faire plaisir » à tout prix, ni de « dicter » sa propre volonté aux autres, mais de regarder la réalité le plus objectivement possible et de la traiter en conséquence. Depuis le fond des

âges, les femmes ont dû, par la force, faire face aux problèmes concrets. Elles ont acquis une maturité supérieure dans ce domaine qui leur donne une avance dans les recherches de solutions;

– Voilà les qualités requises pour gérer les conflits en incitant les différentes parties à communiquer dans un esprit d'égal à égal, de respect réciproque, de connaître le terrain de la vie quotidienne et de comprendre que l'autre a aussi « sa » réalité. Les deux peuvent être différentes; les deux sont à respecter. Des négociations peuvent réussir si elles sont fondées sur ces principes et sur cette conscience que chacun a « sa » réalité et que personne n'aura tout ce qu'il veut;

– Dès que l'on commence à mépriser l'autre, à enseigner la haine, à justifier la violence, la paix s'enfuit;

– Bien sûr qu'il y a des femmes violentes et haineuses. Simplement aujourd'hui, elles sont encore beaucoup moins nombreuses que les hommes violents et haineux, probablement parce que ces derniers sont souvent habitués à obtenir ce qu'ils veulent par la force. C'est pourquoi nous pensons que plus nous aurons de femmes impliquées au plus haut niveau dans toutes les négociations pour obtenir et maintenir la paix, plus celle-ci sera possible et durable, et la guerre et la violence seront reconnues comme les pires solutions pour tous;

– La plupart des femmes ne veulent pas la mort de leurs enfants ni des enfants des autres. La plupart des femmes comprennent qu'aucune cause ne survit à la mort. Les guerres aujourd'hui ne tuent pas surtout des soldats mais des civils, c'est-à-dire, des femmes et des enfants. Il suffit de regarder les conflits, actuels et du passé récent dans l'Algérie, le Soudan, Haïti, le Libéria, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, le Proche-Orient, l'ex-Yougoslavie et tant d'autres. La plupart des morts, des mutilés, des estropiés, des traumatisés, des violentés, ont été et sont des femmes et des enfants. C'est pour dire que les femmes ont réellement intérêt à préparer et à promouvoir la paix.

3. L'avenir :

– L'éducation, aussi bien à la maison qu'à l'école, est le facteur formateur de base. Il faut bannir tout enseignement de la haine d'autrui. Chaque enfant que l'on méprise suffisamment pour lui enseigner que la violence a une valeur quelconque est perdu pour lui-même, pour sa société, pour son peuple, pour sa cause et pour l'humanité. C'est pourquoi des manuels scolaires qui propagent la haine et la violence sont des crimes contre les enfants. Ils doivent faire l'objet de jugements publics au niveau international;

– Les femmes n'ont aucun intérêt à épouser les causes de leurs hommes. Cela ne leur a jamais apporté la moindre amélioration de leur statut. Elles ont tout intérêt à promouvoir la paix. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité l'avait bien compris. Donnons-leur enfin la possibilité de le faire;

– Pour mémoire, il existe un excellent documentaire récent qui a commencé sa tournée mondiale à l'ONU le 30 octobre 2003. Le titre est un jeu de mots en anglais : PEACE TIMES PEACE (PAIX QUE MULTIPLIE PAIX) mais aussi « PIECE BY PIECE » (« MORCEAU PAR MORCEAU »). Vous pouvez

envoyer un courriel à editor@peacexpeace.org avec l'objet DOC INFO pour davantage d'information;

– Plus récemment (avril 2005) une vidéo « Femmes en résistance » (Women who resist) a été réalisée en France dans le cadre d'un partenariat entre institutions publiques (et notamment le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, France) et organismes privés, sous la coordination de l'Association « Femmes ici et ailleurs » (femmes.ici.et.ailleurs@wanadoo.fr, tél./fax +33(0)4 37 43 02 35);

– Nous apporterons cette vidéo et essayerons de trouver une salle pour la montrer au cours de la prochaine session de la CSW.